

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1999

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Maisons du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011

Délibération n° 2011-1999

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Maisons du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Le projet consiste à prendre en compte les spécificités du territoire en termes de patrimoine culturel, architectural, historique et d'environnement pour développer des parcours piétons au plus près de l'eau, créer de nouveaux lieux d'usages et de vie propices à la détente, aux loisirs, à la culture et permettre les retrouvailles entre les Grands Lyonnais et leur rivière, tout en mettant en valeur les grandes centralités d'agglomération. En cohérence avec le projet d'aménagement et de façon totalement intégrée, la Communauté urbaine de Lyon a choisi de mettre en œuvre un important projet d'art public sur les Rives de Saône.

Aux différents sites d'intervention du projet directeur Rives de Saône ont été affectés des maîtres d'œuvre distincts et un directeur artistique commun. Ce mode opératoire doit permettre d'apporter une plus grande richesse des propositions tout en veillant à la cohérence globale du projet directeur. La communication et la concertation du projet directeur doivent développer des messages cohérents et une visibilité globale du projet et, à cet effet, s'appuieront sur deux lieux de communication que seront les Maisons du projet.

Les objectifs

L'ampleur territoriale, l'ambition affichée pour le projet directeur, sa complexité et sa durée rendent nécessaire la réalisation de Maisons du projet : lieux de communication, de présentation, de valorisation du projet, mais aussi lieux de dialogue et d'échanges avec un public restreint.

Deux grandes séquences décomposent la Saône : la Saône urbaine de Confluence à l'île Barbe et le Val de Saône de l'île Barbe aux limites nord de l'agglomération. Compte tenu de l'étendue du projet, il est nécessaire d'envisager une Maison du projet par séquence : une Maison du projet itinérante dans la séquence Val de Saône, qui se manifestera par des expositions dans les lieux publics sur le territoire des communes impactées et une Maison du projet sédentaire dans la séquence urbaine. Ces deux Maisons du projet, porteuses d'une même ambition, devront s'adapter aux contraintes opérationnelles des projets et des sites d'implantation.

La Maison du projet de la séquence urbaine sera positionnée sur le parc Saint Antoine. D'une durée de vie de 7 ans minimum, elle sera utilisée pour communiquer sur toutes les opérations territorialisées.

Cette maison assurera les fonctions :

- de "signal" du projet Rives de Saône dans la Presqu'île,
- d'exposition et de valorisation du projet et de son état d'avancement,
- d'accueil de réunions, ateliers de concertation (nombre limité de participants environ 60),

- de lieu de travail pour une personne ou une petite équipe.

La Maison du projet de la séquence Val de Saône sera itinérante et sera placée au plus près des lieux à forte densité d'usages : mairies, marchés forains, fêtes locales, etc. Elle aura une durée de vie adaptée à l'avancée des diverses opérations territorialisées.

Le montant partiel de l'autorisation de programme pour les Maisons du projet

Le montant envisagé pour la construction des Maisons du projet est évalué à 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de Maisons du projet pour l'opération Rives de Saône.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2336 pour un montant total de 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.